

POLITIQUE COMMERCIALE

Au cours du troisième trimestre 2002, les échanges transfrontaliers ont connu un certain ralentissement. Au Nigeria et au Cameroun, cette morosité des échanges provient des politiques de restriction des importations mises en œuvre par les autorités de ces pays. Ces mesures ont perturbé les échanges entre le Nigeria et le Bénin. Ailleurs au Niger et au Tchad, ce sont les tensions socio-politiques intérieures qui ont déteint sur les activités économiques.

Au Nigeria

Durant ce troisième trimestre, les restrictions des importations décrétées au deuxième trimestre ont été mises en œuvre. L'objectif de cette politique est de protéger la production locale, limiter le volume des importations dans la perspective d'une amélioration de la balance commerciale du pays et réduire la demande de devises étrangères. Elle s'est traduite par des augmentations successives des tarifs douaniers sur une large gamme de biens de consommation, accompagnées d'une forte hausse du prix des licences d'importation des produits alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques ainsi que l'extension de la liste des produits prohibés à l'importation. Ainsi, la mesure d'interdiction publiée le 16 Juillet 2002, a porté sur les produits agricoles, les produits carnés viandes de volaille congelée, les véhicules d'occasion de plus de cinq ans d'âge et le ciment.

Raffermissement du contrôle douanier

On a assisté dès l'annonce des mesures de prohibition, au renforcement du contrôle du trafic des biens et des personnes. Certains postes de contrôle ont été réactivés. Leur nombre est ainsi passé de trois à dix sur l'axe Kraké-Lagos par exemple. Les contrevenants aux nouvelles mesures d'interdiction sont lourdement taxés. Dans le cas d'une infraction en rapport avec l'interdiction de l'importation des véhicules de plus de 5 ans d'âge par exemple, le contrevenant s'expose à une amende de 3.000.000 de naira, soit l'équivalent de 15.000.000 Fcfa ; à la saisie des véhicules et à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans. C'est ainsi qu'un nombre important de véhicules d'occasion ont fait l'objet de saisie par les douaniers en poste à différents niveaux des entrées du pays. Par ailleurs, deux convoyeurs de véhicules d'occasion ont été fusillés alors qu'ils tentaient d'échapper aux douaniers, dans la région de ILARO au Nigeria.

Interdiction d'importation de ciment au Nigeria

L'interdiction d'importation de ciment au Nigeria annoncée pour la fin de l'année 2002 suscite de réelles perspectives de développement de la production locale. Elle est accompagnée de l'annonce de plusieurs investissements pour relancer la production fédérale. C'est le cas par exemple des filiales du Groupe français Lafarge, Wapco et Ashakacem. Il en est de même du groupe Dangote qui a ouvert une nouvelle usine d'une capacité de 10.000 T par an à OBAJA, dans l'Etat de Kogi, L'Etat d'Enugu a signé un contrat d'un montant de 45 MUSD avec une société d'origine Taiwanaise pour la construction d'une usine d'une capacité de 500 T/jour au démarrage, à Amechi Nkanu. Cette usine sera contrôlée par PARKEY Enterprises ltd à raison de 70% des actions de la cimenterie et les 30% restant par l'Etat d'Enugu.

Au Cameroun,

A l'instar de la NAFDAC au Nigeria, une Cellule de Normalisation et de la Qualité a été créée au sein de la Direction du Développement Industriel au Ministère du Développement Industriel et Commercial du Cameroun. Cette structure a pour tâche principale, l'élaboration de normes nationales. Avec seulement une dizaine d'entreprises certifiées dont la quasi-totalité sont des filiales d'entreprises étrangères, le Cameroun voudrait promouvoir la norme comme facteur de qualité et de compétitivité. Il est prévu en 2002 l'adoption d'une centaine de normes en complément des plus de 129 déjà existantes. Ces normes devront porter sur les produits laitiers, les matériaux de construction, tourisme et hôtellerie, pains et oléagineux, chimie et pharmacie ainsi que bois, forêt et environnement.

Au Bénin

Libéralisation du marché du ciment.

Pour améliorer l'approvisionnement du marché intérieur sujet à d'intempestives spéculations et encourager la concurrence dans le domaine, le gouvernement béninois a entrepris, courant juillet la libéralisation du marché du ciment. Il s'agit d'une dérégulation guidée qui consiste en un savent couplage des importations avec la production nationale. Un pool d'opérateurs a été retenu pour importer et offrir des postes de contrôle partout sur le territoire national. Jusque là le prix du ciment comme celui des hydrocarbures et des intrants agricoles sont encore contrôlés et font l'objet d'une péréquation (les prix sont les mêmes quelque soit le point du territoire considéré). On s'attend donc à d'intenses importations et à la fluctuation du prix du ciment au Bénin.

Au Niger et au Tchad

Des troubles socio-politiques au Niger et au Tchad

Au cours de ce trimestre, la conjoncture socio-économique de ces deux pays a été marquée par des agitations de tous ordres (rébellion, grève etc...). Le Niger a été confronté à trois problèmes qui ont eu une répercussion sur son économie : la grève générale des agents de toutes les régies financières, la rébellion d'une partie de l'armée nigérienne qui a duré environ cinq jours, les effets de la crise ivoirienne. La grève des agents des régies financières a occasionné des pertes financières de l'ordre de 400 millions de francs CFA/jour. Par contre la crise ivoirienne a entraîné le blocage d'une partie des importations du pays et déstabilisé les circuits d'approvisionnement en biens de toute nature.

Au Tchad, la mort du chef de la rébellion du Tibesti avait laissé envisager une réelle application de l'accord de paix signé à Tripoli entre le Mouvement pour la Justice au Tchad et le gouvernement tchadien. Malheureusement, les hostilités semblent être relancées avec l'ouverture d'autres fronts, à la frontière du Soudan notamment. Cependant les conclusions favorables de l'étude d'impact environnemental du projet pétrolier de DOBA sont venues tempérer au plan économique, les incertitudes de la conjoncture politique.

Vers une dynamisation des échanges Cameroun –Nigeria.

Officiellement avec 19 % de la valeur des importations du pays, le Nigeria constitue le second fournisseur du Cameroun. Ces importations sont pour l'essentiel constituées de produits pétroliers bruts. Les exportations par contre n'ont jamais franchi la barre des 11 milliards de francs cfa. Il en résulte un déficit structurel de la balance commerciale bilatérale du Cameroun avec son voisin de l'Ouest. Cependant ce qui caractérise ces transactions, c'est l'extraordinaire progression des importations camerounaises de produits nigériens ces dernières années (70 à 235 milliards entre 1998 et 2000), en dépit du climat délictuel des relations politiques entre les deux pays. C'est pour rendre plus dynamiques ces échanges que s'est tenue à Abuja courant Août 2002, une réunion de la Grande Commission Mixte de Coopération Cameroun –Nigeria.. Au cours de cette réunion, les experts ont fait le constat que :

Si le commerce formel entre le Nigeria et le Cameroun se trouve à un niveau relativement bas, l'informel en revanche est très florissant ;

Ce type de commerce ne permet pas d'avoir une très grande lisibilité sur l'importance des relations économiques et commerciales entre les deux pays ;

Les échanges informels sont fossoyeurs des économies des deux pays, car ils ne profitent actuellement qu'aux opérateurs économiques privés contrebandiers ;

Il existe d'énormes opportunités et possibilités de développement de ces échanges qui pour l'instant sont très peu et mal exploitées.

Par rapport à ces constats et dans la perspective de donner une nouvelle impulsion aux échanges entre les deux pays, les participants à la réunion de la Grande Commission Mixte de Coopération Cameroun-Nigeria ont suggéré :

La renégociation au plus vite de l'accord de coopération commerciale signé en 1963 et révisé en 1982 et 1994 ;

Le renforcement des échanges réguliers d'informations sur le commerce et des missions économiques et commerciales ;

La participation aux manifestations commerciales organisées dans l'un et l'autre pays à l'instar des foires.

La création des marchés frontaliers à des fins de promotion des échanges de proximité.

La lutte contre la contrebande envisagée au moyen de, i) l'institution de patrouilles conjointes de contrôle aux frontières, ii) la conclusion d'un accord sur la suppression de la double taxation qui existe actuellement entre le Cameroun et le Nigeria.

Il est à espérer que le rebondissement que vient de connaître le différend frontalier de Bakassi, du fait de la contestation de la reconnaissance de la souveraineté camerounaise sur cette presqu'île par la Cour Internationale de Justice ne compromettra pas la dynamique actuelle des relations commerciales entre les deux pays.

POLITIQUE MONETAIRE

Au Nigeria

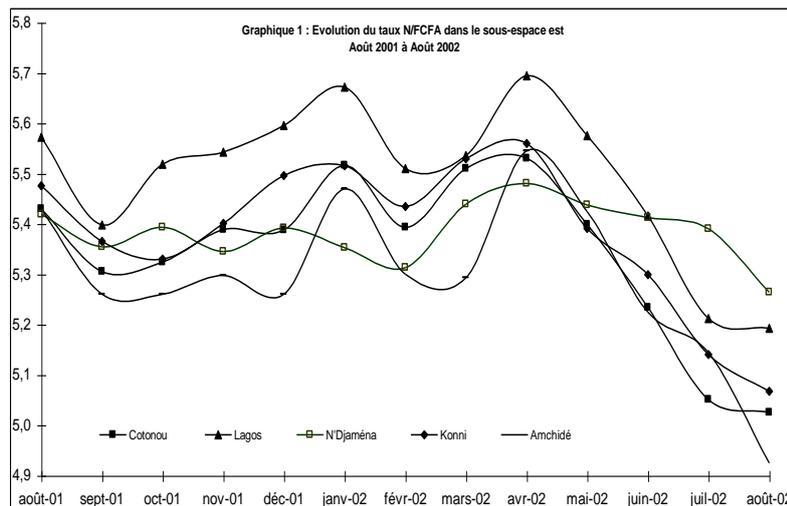
Les réserves en devises ont continué leur chute, passant de 10,27 milliards de dollars en décembre 2001 à 10 en début d'année 2002 puis à 8,67 à fin juin 2002. Cette évolution est due d'une part à un niveau d'importation demeuré élevé au cours du premier semestre 2002, sur la lancée de l'année 2001 et d'autre part, aux exportations pétrolières, estimées à 4 Md USD, inférieures de 45% par rapport aux chiffres de 2001. Signalons au passage que la réduction du quotas OPEP du Nigeria et le fléchissement des cours du baril de pétrole fin 2001 – début 2002 (cf. Echo N° 21) ont été pour une grande part dans cette chute du niveau des exportations nigériennes.

La session ministérielle du 19 septembre 2002, tenue à OSAKA, n'aura pas permis le relèvement des niveaux de production OPEP de l'or noir qui stagne donc aux 21,7 millions de barils par jour fixés depuis Janvier 2002. Les cours sont toujours contenus dans la fourchette de 22 - 28 dollars le baril (plus bas niveau enregistré depuis 10 ans) et la production nigérienne à 1,787 Mb/j. Cette stagnation du quotas du Nigeria n'a pas permis une amélioration de la balance commerciale nigérienne qui a continué à souffrir du déficit chaotique du budget 2002. Malgré la hausse officielle de la production OPEP de 1,8 à 2 Mb/j aux quotas fixés dont 0,113 Mb/jour sont produits par le Nigeria, la balance commerciale nigérienne est restée structurellement déficitaire, avec une forte demande de devises.

C'est dans ce contexte qu'a été instauré le 22 juillet 2002, le « Système des Enchères Hollandaises » (Dutch Auction System). La Banque Centrale du Nigeria (CBN), pour mieux maîtriser les sorties de devises et réduire l'écart entre le taux de change officiel et celui parallèle a introduit ce nouveau système de marché monétaire en lieu et place de l'IFEM.

Le nouveau marché à la différence de l'IFEM, ne fonctionne que sur deux jours dans la semaine, les Lundi et Mercredi, de 9 heures à midi. La CBN fixe et annonce les taux et le montant des devises qu'elle met en adjudication entre 8h 30 et 9 heures puis, sollicite les offres d'achat en Nairas de la part des importateurs et d'autres demandeurs finaux de devises par le canal de leur banque. Dès lors, les devises seront allouées en fonction des offres classées de la plus à la moins élevée. Le taux le plus bas honoré par la CBN est le « taux marginal », les taux inférieurs ne donnant pas lieu à une allocation de devises.

Au finish, les premières séances des enchères hollandaises ont enregistré une dépréciation rapide du Naira par rapport au dollar. Ce dernier a évolué de 123 NGN, le 18 juillet, à un maximum le 29 juillet (Cours marginal de 131,01 NGN – cours le plus haut de 135,9NGN). Durant la seconde moitié du mois d'août, le dollar s'est échangé à chaque enchère entre 125 et 131 NGN. Le nouveau système de marché des changes est parvenu à combler partiellement l'écart entre cours officiel du dollar (128/131) et cours parallèle (134/138).



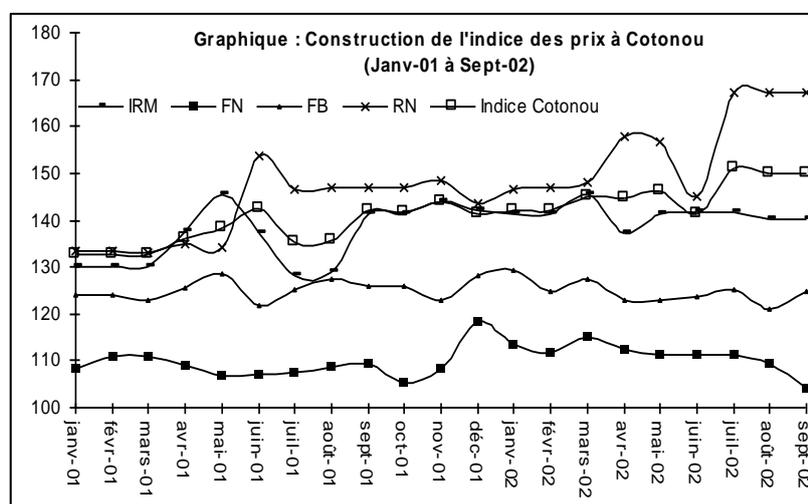
Par rapport au franc CFA, la naira a continué à se déprécier au cours de ce trimestre. Ainsi, pour l'ensemble de la zone, le taux de change naira/franc CFA s'est gardé dans une fourchette de -7,08% à -0,38% entre Maiduguri et Lagos respectivement. Il est donc passé de 5,01 à 4,99 au cours du trimestre à Cotonou, soit une dépréciation de 0,52% ; de 5,70 à 5,45 à N'djaména, soit une baisse de 4,41%. A Konni au Niger et à Amchidé au Cameroun, la chute du taux naira/franc CFA a été de respectivement 1,44% et 4,3%. Il faut noter que dans l'ensemble de la zone est, les taux pratiqués ont tourné autour de 5 francs CFA pour une naira durant ce troisième trimestre 2002. Bien évidemment, cette chute du naira aura pour mérite de rendre plus compétitifs les produits nigériens par rapport aux produits de la zone franc. Face à l'Euro et à la Livre sterling, on a également enregistré des dépréciations de l'ordre de respectivement 1,43% et 3,44%. L'Euro est ainsi passé de 130,5 à 132,4 naira et la livre sterling, de 201,3 à 208,2 naira au cours du troisième trimestre 2002.

Evolution à la baisse des indices de prix par groupe de produits.

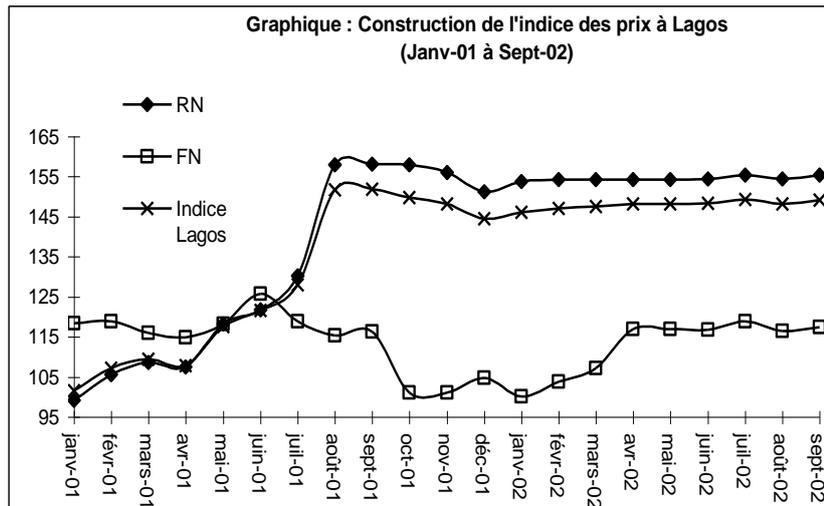
Le mois de juillet comparativement au mois de Juin 2002, a enregistré une hausse des prix des produits toutes catégories confondues aussi bien à Cotonou (6,88%) qu'à Lagos (0,66%). Cette montée remarquable des prix à Cotonou provient de l'indice des prix du groupe des produits réexportés du Nigeria qui tient une progression de 15,3% sur la période.

En glissement annuel au mois de Septembre 2002, l'indice de ce groupe de produits a cru de 13,9%. Les prix des produits réexportés du Nigeria ont donc évolué plus rapidement à la hausse que ceux des autres groupes de produits suivis à Cotonou. Ils vont également accroître l'indice global des prix à Cotonou de 5,6% alors qu'à Lagos, l'accélération à la hausse insufflée par les produits locaux nigériens (+1,1) ne sera pas suffisante pour empêcher le recul de l'indice global des prix dans cette ville nigérienne de 1,8% en glissement annuel au mois de Septembre 2002.

A Cotonou tout comme au Lagos, les prix ont globalement chuté au Cours de ce troisième trimestre 2002. Alors qu'à Cotonou, la dépréciation est allée jusqu'à 0,78%, elle est restée moins prononcée à Lagos (0,07%).



Ce rétrécissement de l'indice des prix à Cotonou vient de la chute de l'indice du groupe des produits nigériens observés sur ses marchés (-6,12%).



Par ailleurs, on note une baisse, des taux de changes réels des produits fabriqués au Nigeria de 6,98% à Cotonou et de 2,03% à Lagos. Cette chute des taux de changes réels aura eu pour effet une réduction au cours de ce trimestre, de 6,1% de l'ensemble « marges commerciales + coûts de transfert » pour cette catégorie de produits (FN).

De l'analyse de l'évolution des indices de prix du groupe des produits réexportés du Nigeria (RN), il ressort que les prix ont légèrement baissé à Cotonou et à Lagos de 0,04% au cours du trimestre. Combiné à la faible dépréciation du taux de change nominal à Lagos (0,9%), cette légère baisse des prix des produits RN a provoqué un léger recul des taux de change réels de 0,88% dans les deux villes. Le montant de l'ensemble « marges commerciales + coût de transfert » a donc été quasiment stable durant ce troisième trimestre 2002.

LES ECHANGES TRANSFRONTALIERS

Les échanges ont connu un léger fléchissement consécutivement à la mise en marché des produits des nouvelles récoltes qui a limité la circulation transfrontalière de certaines denrées. La fluidité de l'approvisionnement des stations d'essence au Nigeria a également renforcé le trafic des produits pétroliers

LES PRODUITS AGRICOLES

Ils restent au cœur des échanges transfrontaliers et contribuent très largement à la garantie de la sécurité alimentaire des populations.

Les Céréales

Elles constituent les produits qui circulent le mieux dans le sous-espace. Elles ont bénéficié au cours de ce trimestre de la mise en marché des premières récoltes du maïs, situation qui a permis de desserrer la tension sur les prix.

Le maïs

Le mil

Le sens des flux est resté inchangé au cours de ce trimestre. Le mil béninois a été commercialisé sur le marché de Gaya au Niger, et à un prix plus intéressant qu'au Bénin. La différence des prix témoigne de l'importance des distances, lieux de production, lieux de commercialisation.

C'est ainsi que le mil nigérien à la fin du trimestre a été vendu moins chère que ses homologues béninois et nigérian à Gaya où l'on enregistre habituellement la présence des trois types de mil (mil béninois, 12.375 Fcfa ; mil nigérian, 11.750 et mil nigérien, 11.650 Fcfa). Par ailleurs, le mil camerounais vendu au Tchad au cours de cette période n'a pas connu une évolution distincte de celle du mil tchadien. Cependant, il demeure meilleur marché à Maroua (18.875 Fcfa) qu'au Tchad (23.960 Fcfa en moyenne sur le trimestre). La conjoncture économique du sous-espace en rapport à la commercialisation du mil, note une tendance générale des prix à la baisse au cours de ce troisième trimestre 2002. Sans distinction d'origines aucune, la plus importante baisse (45,1%) a été enregistrée à Gaya et la moins importante à N'djaména. Dans toutes les localités nigériennes des baisses de 15,8% à 44,9% ont été enregistrées entre Zinder et Gaya respectivement. Ceci est dû à la sortie des nouvelles récoltes qui ont inondés les marchés au cours du trimestre et au déstockage massif des anciennes récoltes eu égard à la bonne tenue des pluies cette saison.

Les Produits Maraîchers

L'oignon

Les tomates fraîches

PRODUITS MANUFACTURES

Hydrocarbures

Au Niger

Au Niger tout comme au Bénin, le processus de fixation des prix des produits pétroliers compte tenu de l'évolution des cours internationaux se poursuit, et a consacré dans les deux pays, la baisse des prix des produits au cours de ce trimestre. Au Niger, la baisse des prix intervenue en juillet 2002, aura fait passer le prix du litre d'essence de 438 Fcfa à 424 Fcfa ; le prix du gasoil de 346 Fcfa à 336 alors que le prix du pétrole lampant est resté stable à 240 Fcfa à Niamey et 244 Fcfa dans les autres localités. Au Bénin, la révision intervenue a porté sur les prix de l'essence ordinaire, du pétrole lampant et du gasoil. Ainsi, pour compter du dimanche 15 septembre 2002, le prix du litre d'essence ordinaire est passé de 325 Fcfa à 315 Fcfa ; celui du gasoil, de 275 Fcfa à 270 Fcfa et celui du pétrole lampant de 200 Fcfa à 190 Fcfa.

Les engrais

PRODUITS DE L'ELEVAGE

Viande de bœuf

Taurillon

Encadré : Les engrais au Niger

Dans un contexte d'une pression démographique élevée conduisant à une extension des superficies cultivées, les questions de fertilisation des sols et l'intensification agricole préoccupent les Autorités nigériennes. On assiste de plus en plus à la disparition des jachères et à une régression constante des zones de pâturages. Afin d'intensifier la production agricole, l'utilisation des engrais est encouragée.

Ainsi, selon les informations disponibles, la consommation annuelle d'engrais se situerait autour de 20.000 tonnes. Mais étant donné que le secteur de distribution est largement dominé par l'informel, la grande partie des importations n'est pas enregistrée ; la consommation des engrais au Niger est nettement sous-estimée. Sur la base d'une hypothèse selon laquelle 10% des cultures pluviales, 80% des cultures irriguées, 20% des cultures de contre saison et la totalité des terres affectées à l'oignon et au souchet peuvent répondre favorablement aux engrais, l'on peut estimer les besoins en engrais à 100.000 tonnes. Les engrais consommés proviennent essentiellement de trois sources :

1- La production nationale :

Elle repose sur le Phosphate Naturel de Tahoua. L'atelier qui comporte un concasseur et un broyeur de 4,5 tonnes par heure est fermé depuis 1984 pour cause de mévente. Le produit rencontre deux types de problèmes :

- sa présentation sous forme de poudre dans un pays où le vent souffle presque toujours ;
- son efficacité qui donne des effets sur 3 ans.

Les expérimentations sur ce produit se poursuivent et doivent faire l'objet d'une grande communication afin de susciter un marché et la reprise de la production par les investisseurs privés.

2- Les importations :

Elles proviennent essentiellement du Nigeria (entre 50 à 60%) et de la France (entre 15 et 30%). De 1996 à 2000, les importations ont été de 97000 tonnes en 1996, 10850 tonnes en 1997, 16900 tonnes en 1998, 20000 tonnes en 1999 et 7142 tonnes en 2000. Il faut rappeler que les importations en provenance du Nigeria ne sont pas maîtrisées car des flux importants ne font pas l'objet d'un enregistrement au niveau du cordon douanier.

3- Les dons :

Ils sont essentiellement reçus du Japon, du Nigeria et du Maroc. Ils sont directement revendus par la Centrale d'Approvisionnement (CA), une structure étatique, à des prix inférieurs à ceux du marché. Les quantités reçues au titre de dons ont été de 2000 tonnes en 1996, 2075 tonnes en 1997, 2000 tonnes en 1998 et 2300 tonnes en 1999.

La distribution des engrais au Niger est assurée par le secteur privé et la Centrale d'Approvisionnement. Le secteur informel domine l'activité puis le secteur formel (y compris la Centrale d'approvisionnement) passe par son intermédiaire pour l'acquisition des engrais. La plupart des distributeurs opèrent sans le soutien du secteur bancaire. Cependant, des expériences récentes sont apparues. Il s'agit entre autres :

- du warrantage ;
- des conventions de financement entre transformateur de riz, paysans des périmètres rizicoles, une banque et un bailleur de fonds. Au terme de ces conventions, le bailleur met un fonds d'avance à la disposition de la banque pour financer les engrais auprès des paysans, la banque se faisant rembourser par le transformateur ;

des caisses de crédit rural ou des caisses d'épargne et de crédit.

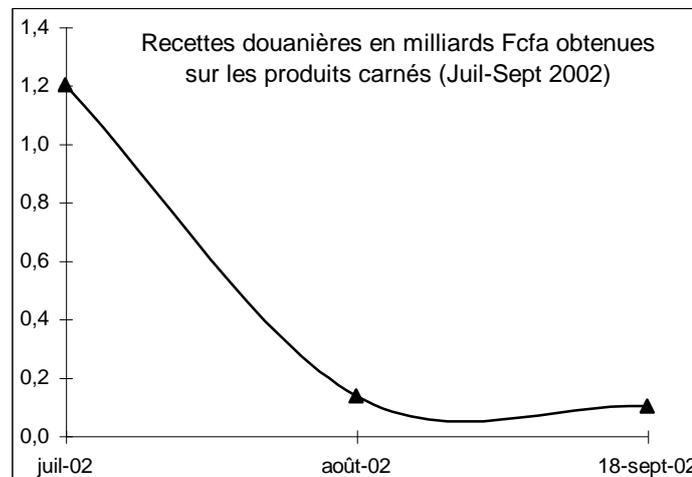
IMPACTS DES ECHANGES TRANSFRONTALIERS

Encadré : Crise de mévente des produits carnés au cours du 3^{ème} trimestre 2002

Le Bénin développe un commerce de réexportation de certains produits tels que le gari, les légumineuses, les produits carnés de même que les véhicules d'occasion, en direction du Nigeria. Cependant, suite aux mesures prises et annoncées par le Gouvernement Fédéral le 16 juillet 2002, ces produits agricoles et carnés sont interdits d'importation. Dans un premier temps, la décision a concerné uniquement les frontières terrestres, mais a été étendue par la suite aux ports nigériens. Ainsi, après que deux conteneurs de produits congelés aient été saisis et enterrés sur place entre Sème et Kraké le 19 juillet 2002, un délai a été accordé aux opérateurs nigériens ayant ces produits en stocks pour leur enlèvement des ports sous peine de saisie.

Selon un opérateur béninois du secteur, 95% des viandes congelées importées (volaille surtout) sont réexportées vers le Nigeria et le reste est destiné pour le commerce intérieur. Mais, face à la multiplication des postes de contrôle, le coût de revient des produits une fois au Nigeria est très élevé. Certains opérateurs, pour éviter les tracasseries, préfèrent brader leur produit le long des frontières nigériennes. Cette procédure fait perdre aux opérateurs environ 112,5% de leur chiffre d'affaire. Par exemple un opérateur à même de vendre 15.000 cartons/ jour est réduit aujourd'hui à 200 cartons.

Par ailleurs, les opérateurs ne passent plus des commandes, ce qui d'une part, est préjudiciable aux fêtes de fin d'année et d'autre part, aux droits de douanes que perçoit l'Etat béninois sur l'importation de ces produits.



Ainsi, les recettes douanières issues de la l'importation de ces produits ont chuté de façon drastique. A la date du 18 septembre 2002, elles n'atteignaient pas encore le niveau de 100 millions FCFA, alors qu'en 2001 elles étaient de l'ordre de 15 milliards.

PERSPECTIVES

Elles sont envisagées à moyen et court terme. La publication des grandes lignes des budgets nationaux exercice 2002-2003 permet de se faire une idée des grandes tendances de la conjoncture économique au cours de l'année 2003. Cependant dans le court terme, ce sont les retombées de la crise politique ivoirienne sur les économies des pays de la sous-région qui constituent la préoccupation des différents acteurs.

Vers une relance de la croissance économique du sous-espace

Au Cameroun,

Sur la base d'une prévision de croissance économique supérieure ou égale à 8% en 2003, le Gouvernement camerounais se propose d'améliorer la gestion des finances publiques, d'élargir l'assiette fiscale, renforcer la gestion de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, mettre en œuvre des mesures efficaces de taxation du secteur forestier, moderniser et mécaniser l'agriculture, contrôler les marchés publics où la corruption et les autres formes de malversation sont légions, poursuivre les privatisations et procéder à une meilleure utilisation des fonds de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés...

Au Nigeria

Les perspectives pour l'année 2003 s'annoncent sous de bonnes auspices, avec pour cibles macroéconomiques du budget général de l'Etat exercice 2003, une base « baril de pétrole » à 20 USD, un cours du dollar limité à 125 NGN, un taux bancaire maximum de 21%, une inflation ramenée de 17 à 9%, un ratio d'utilisation des capacités industrielles de porté de 40 à 50%, un chômage limité à 15% et une croissance des exportations hors pétrole de 15%. Par ailleurs, le budget d'investissement devra s'établir en tenant compte des priorités, avec un plafond qui pourrait être de 3 Md USD.

Au Bénin

Le budget béninois pour l'année 2003, prévoit des dépenses évaluées à 490,31 milliards de francs CFA faisant état d'un besoin de financement de 140,33 milliards (soit 4,5% du Produit Intérieur Brute nominale) et un recouvrement interne de 349,99 milliards de francs CFA. Ces chiffres ont été obtenus sur la base d'une prévision de croissance estimée à 6,2%, et une inflation maîtrisée dans les normes de l'UEMOA à 3,0%. Par rapport à la gestion de 2002, ce budget est en progression, de 2,4% avec une réduction du besoin de financement de 8%. Selon le Ministre béninois des Finances et de l'Economie, Grégoire LAOUROU, l'élaboration de ce budget tient compte de deux documents : le Programme d'Action de Gouvernement (PAG II) et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui prend en compte les aspirations de la population. Il a donc été prévu, outre la stabilité et l'assainissement du cadre macroéconomique national, le recrutement d'Agents Permanents de l'Etat, des contractuels et la construction d'écoles pour un montant de 1,59 milliards de francs CFA, le règlement dès le premier janvier 2003, du dernier échelon dû aux travailleurs, indice acquis au 31 décembre 2002. Par ailleurs, la part constituant le budget de l'Assemblée Nationale est en hausse de 27,0% ; celle de la Présidence de 20%, la Cour Constitutionnelle 10%, la Cour Suprême 13% et la HAAC 2%.

Vers une perturbation des circuits d'approvisionnement

Les effets de la crise politique ivoirienne du 19 septembre 2002 commencent à se faire sentir sur l'économie de certains pays de la sous-région. Certains produits comme les huiles végétales, le sucre, les cub maggi, le sel, le nescafé se sont faits rares sur le marché nigérien. Une bonne partie des importations nigériennes transitant par le port d'Abidjan doivent faire un long détour par Ghana avant d'être acheminer sur Niamey, situation qui, non seulement allonge les délais de livraison, mais contribue à renchérir les coûts de transaction. La traînée en longueur peut également avoir des incidences sur le plan alimentaire. Une partie du maïs

commercialisé dans la sous-région au cours de la campagne précédente vient des bassins de production ivoirienne qui, pour l'essentiel sont localisés dans les zones de guerre.